



Native Women's Association of Canada

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'AFAC a mené à bonne fin le programme *De la preuve à l'action* et espère réaliser d'autres projets pour combattre la violence envers les femmes et les filles autochtones

30 avril 2014, Ottawa (Ontario) L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) célèbre aujourd'hui la conclusion fructueuse projet *De la preuve à l'action II*. Financée par Condition féminine Canada, la réalisation de ce projet doté d'un budget de 1,89 million \$ s'est échelonnée sur la période allant du 3 février 2011 au 30 avril 2014. La gestion en était assurée par le service de la Sécurité et de la prévention de la violence de l'AFAC, qui reçoit son financement à 100 % de Condition féminine Canada. Ce projet issu de l'initiative de renommée mondiale *Sœurs par l'esprit*, qui a pris fin en mars 2010, représentait l'évolution naturelle du travail de recherche et de promotion des intérêts découlant de *Sœurs par l'esprit*, grâce à l'élaboration d'outils et de ressources qui ont permis d'atteindre les objectifs du projet *De la preuve à l'action II*, c'est-à-dire :

- ☑ renforcer la capacité des communautés, des gouvernements, des éducateurs et des prestataires de services de répondre à des problèmes liés aux causes premières de la violence envers les femmes et les filles autochtones;
- ☑ élaborer des outils pour aider les femmes, les filles, les familles et les communautés autochtones à élaborer des stratégies de prévention de la violence et à répondre à l'expérience de la violence.

En vue d'atteindre ces objectifs, sept activités clés formaient le projet *De la preuve à l'action II* : des veilles de *Sœurs par l'esprit*, des rassemblements de familles, des histoires de vie, des ateliers d'engagement communautaire, un guide de ressources communautaires, un outil clinique et un échange de connaissances. Tous les indicateurs de réussite des activités ont été atteints, et dans certains cas ils ont été dépassés. Au total, on estime à 58 553 le nombre de personnes qui ont participé directement à la réalisation du projet *De la preuve à l'action II*, que ce soit dans le cadre des veilles de *Sœurs par l'esprit*, d'ateliers d'engagement communautaire (les poupées sans visage, par exemple), les rassemblements de familles ou d'autres activités.

« Aujourd'hui, nous ressentons à la fois douceur et amertume, parce que ces initiatives très réussies ont rehaussé la visibilité des femmes autochtones, du problème de la violence et des taux élevés de disparition et de meurtre de femmes et de filles autochtones », a déclaré la présidente de l'AFAC, Michèle Audette. « Maintenant que le projet *De la preuve à l'action II* est terminé, nous sommes obligées de mettre à pied toute

une équipe qui a travaillé en matière de prévention de la violence et qui a la mémoire organisationnelle. »

L'AFAC a présenté une nouvelle proposition à Condition féminine Canada, le projet *PEACE*, qui représente le meilleur moyen de passer à l'étape suivante dans ce domaine d'expertise, et nous espérons recevoir une réponse positive bientôt.

Le projet est conçu pour créer des mécanismes qui forment un filet de sécurité afin de protéger les femmes et les filles autochtones. *PEACE* (qui signifie littéralement paix) est un acronyme anglais, formé des mots prévention, éducation, action, changement et évaluation. Dans le cadre de ce projet, nous entendons créer un outil polyvalent, comme il n'en existe pas encore, un outil qui rassemble en une même plateforme les processus de production des filets de sécurité nécessaires à la réussite des femmes et des filles autochtones.

Le projet se subdivise en quatre modules clés, qui font écho à ce que nous a appris la réalisation des projets *Sœurs par l'esprit* et *De la preuve à l'action II*, plus particulièrement le développement professionnel des prestataires de services, l'engagement des femmes et des filles autochtones, l'engagement des hommes et des garçons autochtones et l'engagement de l'industrie.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est fondée sur l'objectif commun d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des Métisses et des femmes des Premières Nations, au sein de leurs communautés autochtones et de la société canadienne. À titre d'organisme national qui représente les femmes autochtones depuis 1974, l'AFAC a pour mandat de réaliser l'égalité pour toutes les femmes autochtones au Canada.

- 30 -

Pour nous contacter :

Claudette Dumont-Smith

Directrice générale de l'AFAC

Téléphone : 1-800-461-4043

Courriel : cdumontsmith@nwac.ca

Site Web : www.nwac.ca